

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil Communautaire, convoqué le 18 février 2025, s'est réuni à la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac le **24 février 2025** à 18h30 sous la présidence de Monsieur Pierre MATHONIER.

Nombre de conseillers : 68

Nombre de conseillers présents à la séance : 49

Nombre de conseillers absents à la séance : 4

Nombre de conseillers en exercice : 68

Nombre de conseillers représentés : 15

Nombre de conseillers suppléés : 1

ETAIENT PRÉSENTS :

Pierre MATHONIER, Christian POULHES, Stéphane FRECHOU, Bernadette GINEZ, Jean-Luc LENTIER, Gérard PRADAL, Angélique MARTINS, Sébastien PRAT, Nathalie GARDES, Annelise MICHEL-GAGNAIRE, Charly DELAMAIDE, Michel BAISSAC, Yvette BASTID, Elisa BASTIDE, Patricia BENITO, Bernard BERTHELIER, Nadine BRUEL, Michel COSNIER, Philippe COUDERC, Thierry CRUEGHE, Aurélie DEMOULIN, Louis ESTEVES, Philippe FABRE, Dominique FABREGUES, Jean-Michel FAUBLADIER, Daniel FLORY, Christian FRICOT, Cécile GANE, Frédéric GODBARGE, Mireille LABORIE, Evelyne LADRAS, Sylvie LACHAIZE, Dominique LAVIGNE, David LOPEZ, Philippe MARIOU, Philippe MAURS, Maxime MURATET, Jean-Paul NICOLAS, Christophe PESTRINAUX, Jean-Pierre PICARD, Jean-François RODIER, Valérie RUEDA, Guy SENAUD, Philippe SENAUD, Nicole SOULENQ-COUSSAIN, Jean-Luc TOURLAN, Jean-Louis VIDAL, Julien VIDALINC, Véronique VISY

ETAIENT REPRESENTE(E)S :

Magali MAUREL (représentée par Bernard BERTHELIER), Isabelle LANTUEJOUL (représentée par Julien VIDALINC), Alain COUDON (représenté par Pierre MATHONIER), Catherine AMALRIC (représentée par Jean-Paul NICOLAS), Ginette APCHIN (représentée par Jean-Pierre PICARD), Jean-François BARRIER (représenté par Aurélie DEMOULIN), Jamal BELAIDI (représenté par Sylvie LACHAIZE), Hubert BONHOMMET (représenté par Michel BAISSAC), Vanessa BONNEFOY (représentée par Christophe PESTRINAUX), Elise BRUGIERE (représentée par Stéphane FRECHOU), Stéphanie DELORME (représentée par Jean-Luc LENTIER), Claudine FLEY (représentée par Mireille LABORIE), Jacqueline MARTINEZ-SEVERAC (représentée par Valérie RUEDA), Jean-Louis PRAX (représenté par Philippe MAURS), Frédéric SERAGER (représenté par Philippe COUDERC)

ETAIENT ABSENT(E)S :

Yves ALEXANDRE, Géraud DELPUECH, Jean-Luc DONEYS, Chloé MOLES

Madame Elisa BASTIDE a été élue secrétaire de séance.

N° DEL_2025_028 : ENVIRONNEMENT / PROJET DE RECYCLERIE/RESSOURCERIE À PROXIMITÉ DE LA DÉCHETTERIE DES QUATRE CHEMINS

Rapporteur : Monsieur Stéphane FRECHOU

La CABA s'est engagée, par l'intermédiaire du Syndicat Mixte du SCoT du Bassin d'Aurillac, du Carladès et de la Châtaigneraie (BACC), dans un Contrat d'Objectif Territorial (COT). Deux des actions retenues dans le COT consistent à « poursuivre l'accompagnement des particuliers dans la réduction et la valorisation des déchets » et à « se structurer en économie circulaire ». Ces actions se déclinent différemment en fonction des EPCI adhérents du Syndicat Mixte. La CABA souhaite au travers de ces actions proposer un équipement et un service complémentaire aux habitants : une recyclerie/ressourcerie.

Une recyclerie s'inscrit dans les orientations nationales liées à la stratégie « d'économie circulaire » développée depuis la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte du 17 août 2015. Ainsi une recyclerie conduit à la réduction, la réutilisation, le réemploi, le recyclage des déchets en assurant une sensibilisation du public à l'acquisition de comportements respectueux de l'environnement. La loi prévoit ainsi de développer le réemploi et d'augmenter la quantité de déchets faisant l'objet de préparation à la réutilisation afin d'atteindre l'équivalent de 5 % du tonnage de déchets ménagers en 2030.

Les retours d'expériences montrent l'intérêt pour une collectivité de s'appuyer sur les acteurs locaux de l'Économie Sociale et Solidaire pour assurer l'exploitation d'une Recyclerie. Elle peut accompagner des personnes en grande difficulté au travers de ses activités et développer le lien social.

Une recyclerie est un équipement complémentaire à une déchetterie. Afin de bénéficier de flux importants, les retours d'expériences le démontrent, une recyclerie doit se situer au plus près géographiquement d'une déchetterie.

La Communauté d'Agglomération est équipée de deux déchetteries sur son territoire, une première située rue de l'Yser à Aurillac et une seconde située aux Quatre Chemins à Naucelles.

La déchetterie de l'Yser est localisée à proximité des équipements de la Communauté Emmaüs du Cantal située rue de la Somme. Dans la pratique, les usagers de la déchetterie sont invités à passer par la zone de don de la Communauté Emmaüs lorsque leurs déchets sont des produits qui peuvent être réutilisés et inversement, les opérateurs de la Communauté envoient leur public vers la déchetterie pour se débarrasser de déchets non valorisables dans leur boutique ou tout simplement interdits.

Aujourd'hui, il est proposé de permettre l'installation d'une Recyclerie/Ressourcerie aux Quatre Chemins à Naucelles, au plus près de la déchetterie.

A partir de recherches bibliographiques et de la visite de la recyclerie de Cusset, la surface minimale nécessaire pour une recyclerie est de 6 000 m². Elle se répartie en deux parties avec une zone « bâtiment » de 1 500 m² et d'une zone « extérieure » de 4 500 m².

Une Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA) a été déposée dans le cadre de la cession des locaux de l'ex-entreprise « Cantal Loisirs » situés à Naucelles. Les surfaces concernées sont d'environ 6 000 m² avec une répartition de la zone « bâtiment » et la zone « extérieure » proche de celle attendue pour une recyclerie, puisqu'elles représentent 1 131 m² pour les bâtiments et 5 736 m² pour les extérieurs.

La cession dans le cadre de la DIA comprend deux parties, le site avec les bâtiments dont est exclu deux des volumes de toiture couverts de panneaux photovoltaïques.

Le prix d'acquisition du site avec les bâtiments s'élève à 1 050 000 € auquel s'ajoutent des frais de négociation estimés à 47 250 € et des frais de notaire estimés à 84 000 €.

Le montant global est de 1 181 250 €.

L'arrêté de préemption est en cours de finalisation, il est attendu le retour des évaluateurs des Domaines.

Le propriétaire actuel serait également vendeur des volumes constitués de la toiture équipée de panneaux photovoltaïques. Le prix d'acquisition de ces volumes en cours de négociation et est soumis à l'Avis des Domaines.

L'achat du site et de la toiture photovoltaïque représenterait un montant de 1 575 000 € à budgéter.

Il est probable que des travaux supplémentaires soient nécessaires pour permettre une mise en route de l'exploitation du site conformément aux fonctionnalités d'une ressourcerie (petit aménagement intérieur, circulation et aménagement extérieur...). Dans une première approche, une enveloppe de travaux de 425 000 € TTC supplémentaires (estimation qui restera à préciser en fonction de l'exploitant futur) est donc prévue.

Ainsi, le montant global à budgéter en 2025 (acquisition et travaux) s'élève à 2 000 000 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- de confirmer la volonté de la Communauté d'Agglomération de se porter acquéreur de l'ensemble du site de l'ex-entreprise « Cantal Loisirs » comprenant l'intégralité des volumes étant précisé que la première partie devra faire l'objet d'une préemption et la seconde d'une acquisition amiable, tel que décrit ci-dessus ;
- d'approuver la nouvelle destination du site, à savoir une recyclerie/ressourcerie ;
- de valider le principe d'une exploitation du site par un opérateur relevant de l'économie sociale et solidaire ;
- de prévoir d'inscrire au budget 2025 une somme de 2 000 000 € correspondant aux crédits nécessaires à la conduite de cette opération.

Au registre sont les signatures,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Pierre MATHONIER.